

**Contact Hamilton pour les services  
à l'enfance et à l'adaptation**  
États financiers

*31 mars 2023*

# Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

## Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2023

---

*Page*

### **Rapport de l'auditeur indépendant**

#### **États financiers**

État de la situation financière..... 1

État des résultats et de l'évolution du solde des fonds..... 2

État des flux de trésorerie..... 3

**Notes complémentaires** ..... 4

**Tableau du rapport annuel de rapprochement** ..... 7

Aux administrateurs de Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, l'état des résultats et de l'évolution du solde des fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, de même que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables prescrites par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « référentiel comptable »).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Observations – Méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit la méthode comptable. Les états financiers sont préparés afin de permettre à l'Organisme de se conformer aux normes comptables prescrites par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel comptable, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*MNP* SENCRL, s.r.l.

Burlington (Ontario)  
22 juin 2023

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

# Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

## État de la situation financière

Au 31 mars 2023

	2023	2022
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	3 061 342	817 102
Débiteurs	158	158
Taxe de vente harmonisée à recevoir	181 796	75 193
Charges payées d'avance	10 350	8 988
	<b>3 253 646</b>	<b>901 441</b>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 826 667	265 617
Excédent à rembourser au Ministère (note 2)	1 362 154	570 209
	<b>3 188 821</b>	<b>835 826</b>
Engagements (note 4)		
<b>Solde des fonds (déficit)</b>		
Grevés d'une affectation interne	66 037	66 827
Grevés d'une affectation externe	(1 212)	(1 212)
	<b>64 825</b>	<b>65 615</b>
	<b>3 253 646</b>	<b>901 441</b>

Approuvé par le conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

### État des résultats et de l'évolution du solde des fonds

*Exercice clos le 31 mars 2023*

	Ministère	Autre que le Ministère	2023	2022
<b>Produits</b>				
Subventions du Ministère ( <i>note 2</i> )	13 043 171	—	13 043 171	5 914 070
Autres produits	—	—	—	47 423
	<b>13 043 171</b>	<b>—</b>	<b>13 043 171</b>	<b>5 961 493</b>
<b>Charges</b>				
Salaires	3 784 746	—	3 784 746	3 555 875
Services achetés pour les clients	6 700 271	—	6 700 271	605 832
Avantages sociaux	795 684	—	795 684	713 952
Autres services	181 332	—	181 332	82 645
Loyer et intérêts hypothécaires	240 421	—	240 421	274 093
Charges liées à la COVID-19	391	—	391	7 725
Autres fournitures et matériel	55 021	—	55 021	81 242
Fournitures et matériel informatiques	93 087	—	93 087	96 713
Services professionnels ou sous-traités	80 236	—	80 236	67 056
Publicité et promotion	9 852	790	10 642	9 673
Services informatiques professionnels ou sous-traités	130 143	—	130 143	94 859
Formation du personnel	37 275	—	37 275	97 633
Communication	71 260	—	71 260	87 837
Déplacements	14 631	—	14 631	324
Réparation et entretien	6 718	—	6 718	3 164
Fournitures et matériel de réparation et d'entretien	16 109	—	16 109	2 704
Assurances	23 478	—	23 478	22 823
Services publics	8 946	—	8 946	6 309
Charges liées au conseil d'administration	1 951	—	1 951	19 666
	<b>12 251 552</b>	<b>790</b>	<b>12 252 342</b>	<b>5 830 125</b>
Excédent des produits sur les charges avant le financement à rembourser au Ministère	791 619	(790)	790 829	131 368
Excédent de financement à rembourser au Ministère	(791 619)	—	(791 619)	(132 544)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	—	(790)	(790)	(1 176)
Solde des fonds (déficit) à l'ouverture de l'exercice	(1 212)	66 827	65 615	66 791
<b>Solde des fonds (déficit) à la clôture de l'exercice</b>	<b>(1 212)</b>	<b>66 037</b>	<b>64 825</b>	<b>65 615</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.*

# Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

## État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(790)	(1 176)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	—	(158)
Taxe de vente harmonisée à recevoir	(106 603)	(29 272)
Charges payées d'avance	(1 362)	1 251
Créditeurs et charges à payer	1 561 050	(48 960)
Excédent à rembourser au Ministère	791 945	137 217
Variation de la trésorerie, montant net	2 244 240	58 902
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	817 102	758 200
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 061 342</b>	<b>817 102</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

# Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

### 1. Description de l'Organisme

L'Organisme est un organisme sans but lucratif qui a été constitué par lettres patentes le 18 octobre 1999. Son mandat est de mettre en œuvre le plan du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « Ministère » ou « MESSC ») relatif à la politique « Pour des services au service des gens ».

En tant qu'organisme sans but lucratif, il est exempté d'impôt en vertu de l'alinéa 149 (1)e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'Organisme et le Ministère ont signé un contrat de services qui demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un autre contrat vienne le remplacer. Aux termes de ce contrat, l'Organisme doit clore ses exercices les 31 mars et se conformer aux exigences d'informations financières et de financement du Ministère.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principales méthodes comptables définies dans l'entente de financement avec le Ministère. La méthode comptable utilisée dans les états financiers est conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, à l'exception de ce qui suit :

- a) Les immobilisations acquises sont comptabilisées dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la charge est engagée;
- b) Aucun amortissement n'est fourni au sujet des immobilisations, car elles sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont acquises;
- c) Aucune charge à payer n'est constatée pour les charges se rattachant aux prochains exercices visés par l'entente de financement.

#### *Directives du MESSC*

Les subventions provenant du MESSC sont accordées à l'Organisme selon l'entente de financement annuelle afin que ce dernier puisse accomplir son mandat de fournir des services aux bénéficiaires admissibles, à savoir les enfants d'Hamilton dans le cas des services aux enfants et les adultes de la région d'Hamilton-Niagara dans le cas des services aux adultes ayant une déficience intellectuelle. Le montant des subventions reçues au cours de l'exercice 2023 s'est élevé à 13 043 171 \$ (5 914 070 \$ en 2022). Selon l'entente de financement conclue avec le MESSC, l'Organisme doit rembourser au MESSC les fonds qu'il n'a pas utilisés, à moins d'une entente contraire conclue par écrit avec ce dernier. Par conséquent, tout excédent des produits sur les charges connexe sera comptabilisé comme un passif à la clôture de l'exercice. À la clôture de l'exercice considéré, l'excédent des produits sur les charges s'est chiffré à 791 619 \$ (132 544 \$ en 2022).

#### *Trésorerie*

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les fonds détenus dans un compte bancaire.

#### *Comptabilisation des produits*

Les subventions du Ministère et les autres produits sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont dus en vertu du contrat, que les montants sont déterminés ou déterminables et que leur recouvrement est raisonnablement sûr.



# Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et les directives du Ministère exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer font partie des éléments importants des états financiers qui nécessitent l'utilisation d'estimations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### *Instruments financiers*

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur lorsque l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Ultérieurement, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou déduit de la valeur comptable du passif, puis comptabilisés sur la durée de vie estimative de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute surcote ou décote se rattachant à un instrument évalué au coût après amortissement est amortie sur la durée de vie estimative de l'instrument selon la méthode de taux d'intérêt effectif et comptabilisée comme produits ou charges d'intérêts dans l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges.

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, s'il y a lieu, lorsqu'il y a indication d'une possible dépréciation et qu'il détermine qu'un changement défavorable important est survenu au cours de la période dans le calendrier prévu ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration. Le montant de la reprise est comptabilisé dans la période au cours de laquelle la reprise a lieu.

#### *Instruments financiers contractés entre apparentés*

L'Organisme évalue initialement les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés (les « instruments financiers contractés entre apparentés ») au coût et, ultérieurement, au coût ou au coût après amortissement, conformément au chapitre 3856, « Instruments financiers », des NCECF. Les coûts de transaction directement attribuables aux opérations entre apparentés sont immédiatement comptabilisés dans l'état des activités financières.

### 3. Contrats avec le MESSC

L'Organisme est économiquement dépendant du MESSC. Selon les modalités de l'entente de financement, les fonds non utilisés en vertu du contrat doivent être remboursés au MESSC, à moins d'une entente contraire conclue par écrit avec ce dernier.

L'entente comporte une exigence selon laquelle la direction doit produire un rapport annuel de rapprochement (RAP) qui présente un résumé des produits et des charges par service et tout excédent ou déficit relatif au contrat de services qui en découle.

Le solde des fonds à remettre au Ministère indique la situation de l'Organisme selon le contrat au 31 mars 2023. La présentation de l'excédent ou du déficit dans les états financiers sera différente de celle dans le RAP en raison des instructions particulières visant la préparation du RAP.

# Contact Hamilton pour les services à l'enfance et à l'adaptation

## Notes complémentaires

31 mars 2023

---

#### 4. Engagements

L'Organisme loue son espace de bureau aux termes de contrats de location-exploitation qui expireront en juin 2025. Les paiements de loyers futurs totalisent 534 002 \$ et sont ventilés comme suit pour les trois prochains exercices.

	\$
2024	236 391
2025	238 089
2026	59 522
	<u>534 002</u>

#### 5. Instruments financiers

À moins d'indication contraire, les administrateurs sont d'avis que les instruments financiers de l'Organisme ne l'exposent pas à des risques importants de taux d'intérêt ou de crédit.

##### *Risque d'illiquidité*

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Pour ce faire, il surveille les soldes de trésorerie et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Au 31 mars 2023, les passifs financiers les plus importants sont les créanciers et charges à payer et l'excédent à rembourser au Ministère.

**Ministère des Services sociaux et communautaires et ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse**  
**Tableau du rapport annuel de rapprochement**

*Exercice clos le 31 mars 2023*

	MSSLD			DI – Soutien communautaire				Services pour enfants ayant une déficience intellectuelle				CNP	TSAF	Planification coordonnée des services	Coordination des services à l'enfance – Gestion des cas	Autre que le Ministère	Total 2023	Total 2022
	Allocation à l'administration centrale	Santé mentale des jeunes – Services d'accès coordonné et d'admission	Santé mentale des enfants et des jeunes – Gestion des cas et coordination des services	SOPDI	Hébergement	DI – Processus de coordination	DI – Soutien temporaire aux familles	DI – Administration du programme Passeport	Mécanisme d'accès – Enfants	Comité consultatif sur les placements en établissement	BPC – Améliorations des services communautaires							
<b>Produits</b>																		
Subventions – MESSC	—	—	—	2 377 026	247 438	183 600	621 900	1 141 933	66 148	18 688	70 000	7 021 373	180 000	364 200	140 000	—	12 432 306	5 303 206
Subventions – MSSLD	—	559 515	51 350	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	610 865	610 864
Autres produits	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	47 423
	—	559 515	51 350	2 377 026	247 438	183 600	621 900	1 141 933	66 148	18 688	70 000	7 021 373	180 000	364 200	140 000	—	13 043 171	5 961 493
<b>Charges</b>																		
Salaires	194 364	322 106	40 785	1 430 724	200 079	163 395	—	682 954	51 386	15 509	57 851	95 639	141 469	267 950	120 535	—	3 784 746	3 555 875
Services achetés pour les clients	—	986	—	2 840	—	—	481 912	—	—	—	—	6 214 457	—	76	—	—	6 700 271	605 832
Avantages sociaux	39 488	66 074	8 565	315 101	43 870	20 205	—	155 625	10 874	3 179	12 149	9 942	35 612	55 535	19 465	—	795 684	713 952
Autres services	18 523	5 084	—	7 438	—	—	119 250	31 037	—	—	—	—	—	—	—	—	181 332	82 645
Loyer et intérêts hypothécaires	43 980	34 081	—	95 347	—	—	—	54 129	—	—	—	—	—	12 884	—	—	240 421	274 093
Charges liées à la COVID-19	322	—	—	69	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	391	7 725
Autres fournitures et matériel	3 048	6 247	—	21 455	600	—	263	22 230	291	—	—	794	—	93	—	—	55 021	81 242
Fournitures et matériel informatiques	4 271	14 968	—	37 818	—	—	—	27 269	—	—	—	8 761	—	—	—	—	93 087	96 713
Services professionnels ou sous-traités	55 584	3 058	—	11 622	—	—	—	2 588	—	—	—	7 384	—	—	—	—	80 236	67 056
Publicité et promotion	906	730	—	1 459	—	—	—	6 626	—	—	—	—	131	—	—	790	10 642	9 673
Services informatiques professionnels ou sous-traités	5 827	30 646	—	72 557	—	—	—	18 480	735	—	—	—	667	1 231	—	—	130 143	94 859
Formation du personnel	4 991	5 142	—	13 421	1 150	—	—	9 909	208	—	—	1 164	428	862	—	—	37 275	97 633
Communication	6 248	11 017	—	30 557	932	—	—	12 746	735	—	—	3 632	1 501	3 892	—	—	71 260	87 837
Déplacements	1 461	564	—	5 280	807	—	—	1 148	—	—	—	4 698	192	481	—	—	14 631	324
Réparation et entretien	327	1 306	—	3 265	—	—	—	1 820	—	—	—	—	—	—	—	—	6 718	3 164
Fournitures et matériel de réparation et d'entretien	1 240	3 129	—	7 727	—	—	—	4 013	—	—	—	—	—	—	—	—	16 109	2 704
Assurances	23 478	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	23 478	22 823
Services publics	446	1 905	—	3 490	—	—	—	2 887	218	—	—	—	—	—	—	—	8 946	6 309
Charges liées au conseil d'administration	1 951	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 951	19 666
	406 455	507 043	49 350	2 060 170	247 438	183 600	601 425	1 033 461	64 447	18 688	70 000	6 346 471	180 000	343 004	140 000	790	12 252 342	5 830 125
Allocation à l'administration centrale	(406 455)	52 472	2 000	215 614	—	—	—	108 472	1 700	—	—	5 000	—	21 197	—	—	—	—
	—	559 515	51 350	2 275 784	247 438	183 600	601 425	1 141 933	66 147	18 688	70 000	6 351 471	180 000	364 201	140 000	790	12 252 342	5 830 125
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant le financement à rembourser au Ministère</b>	—	—	—	101 242	—	—	20 475	—	1	—	—	669 902	—	(1)	—	(790)	790 829	131 368